



46 rue Jules Lefebvre BP 90429  
80 004 Amiens Cedex 1  
☎ 03. 22.89.66.40  
📠 03.22.95.16.81  
@ : adantin@somme.fff.fr

## COMMISSION FÉMININE

### **VISITE DU POLE ESPOIRS LIEVIN**

**LIEU** : Parking du Cirque à Amiens

**DATE** : Mercredi 29 Mai 2019

**HORAIRE** : Départ à 09H00 - Retour vers 18H00

### **JOUEUSES CONVOQUEES**

Club(nom)	Nom Prénom
AMIENS SPORTING CLUB FOOTBALL	RICHARD MAELLE – GRESSIER DUBOIS CELIA – DOS SANTOS NOVO SARAH – MEUNIER EMMA – AUDEGOND LOU – SICARD MAURINE – GLYDA LILOU – CANDELEE AGATHE – LECLERCQ LOUISE
F.C PORTO PORTUGAIS AMIENS	WIBAUT CLARA – BENHIJA SARAH – NOTEL LEA – ROUSSEL MELISSANDE – LETOCART CHLOE – JOZEFOWICZ CAMILLE
L'AUXILOISE	DECROIX TATIANA
U.S NIBAS FRESSENEVILLE	BRISVILLE JULIA – DUPONTREUE LEA – CHABAILLE AURORE
U.S FRIVILLE ESCARBOTIN	DESPAUX MILA
A.S GAMACHES	BLAIRET AUDREY – COULON ANDREA – BARBIER FAUSTINE
E.S CHEMINOTS LONGUEAU	ROGNERUD MATHILDE – BACQUET CLEMENCE – HOUCHAM INES
R.C SALOUEL	NORDEN DOREEN
A.S TALMAS PICARDIE FIENVILLERS	JOLY INES
A.S VALINES	BETTEFORT MARINE

<b>ENCADREMENT</b>	Commission Féminine
--------------------	---------------------

**En cas d'indisponibilité, prévenir Angélique DANTIN ([adantin@somme.fff.fr](mailto:adantin@somme.fff.fr) / 03 22 89 80 20 / 06 79 46 75 18)**

**Destinataires** : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, M. Glavieux (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

### **ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :**

2 - Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

a) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée. S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

<b>CHAQUE JOUEUSE DEVRA SE MUNIR :</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• D'un équipement sportif</li></ul>	<b>Autorisation parentale dûment complétée</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• de chaussures adaptées en fonction des terrains</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• de son nécessaire de toilette</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• d'un vêtement de pluie</li></ul>	